



**C'est l'une des orientations contenues dans la circulaire présidentielle du 20 juin 2018 relative au prochain exercice budgétaire.**

Si l'Etat s'est lancé dans la traque aux fonctionnaires fictifs qui touchent indûment des salaires cette année, les autorités entendent poursuivre dans cette lancée en limitant dès 2019 l'accès à la Fonction Publique, renseigne le bihebdomadaire Repères du lundi 25 juin 2018.

Une circulaire du président de la République rendue publique le 20 juin dernier indique que « les recrutements devront correspondre aux besoins réels des administrations, en fonction des postes de travail identifiés et surtout, devront être pertinents et soutenable sur le plan budgétaire. Par conséquent, pour satisfaire les besoins en personnel, il faudra privilégier le redéploiement et le renforcement des capacités ».

L'on a souvenance qu'en 2011, le Gouvernement a lancé le recrutement de 25 000 jeunes et à l'issue de ce processus de recrutement, 3837 candidats ont désisté. Entre autres causes évoquées par les concernés, la grille salariale, jugée insuffisante par rapport aux attentes. Et c'est aucun doute pour palier à cela que le chef de l'Etat prescrit « la révision des textes disciplinaires de la Fonction Publique en vue de mieux sanctionner les abandons de postes et de bien définir les délais de prescription », peut-on lire dans le journal.

Le bihebdomadaire rapporte dans la foulée que la circulaire du 20 juin 2018 instruit « la vérification des actes juridiques qui donnent droit et encadrent l'attribution des primes statutaires par administration, ainsi que celle des pièces administratives attestant le niveau réel des effectifs et de la catégorisation des agents publics aux fins d'une évaluation rigoureuse de la demande des primes statutaires considérées. Ce, avant toute budgétisation des autres dépenses de personnel ».

Ces mesures du Gouvernement sont proposées au moment où le Fond Monétaire International (FMI) prescrit l'assainissement des dépenses publiques, rappelle le journal. Et c'est ce qui pourrait justifier le fait que le recyclage des personnels de l'administration publique se fasse de manière plus stricte, pour permettre à l'Etat de faire des économies substantielles en 2019.

**ActuCameroon.com.**

---